

DEPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS

ARRETE DU PRESIDENT
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

Interruption de la Circulation
LA ROUTE DEPARTEMENTALE D39
au territoire des communes de QUIERY-LA-MOTTE et VITRY-EN-ARTOIS
TRAVAUX
enfouissement de la ligne électrique RTE Gavrelle / Lambres-lez-Douai
Section hors agglomération
du 09 septembre 2024 au 25 septembre 2024

Le Président du Conseil départemental,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la Voirie Routière,

Vu le Règlement Général de Voirie Interdépartemental, approuvé par arrêté n°A2015-01, en date du 21 septembre 2015 par Monsieur le Président du Conseil départemental,

Vu l'Instruction Interministérielle sur la Signalisation Routière,

Vu l'avis permanent de Monsieur le Préfet du Pas-de-Calais en date du 13/12/2023, relatif à la police de circulation sur les voies classées à Grande Circulation,

Considérant la demande du 19/08/2024, par laquelle l'Entreprise SATN pour le compte de ENEDIS, fait connaître le déroulement des travaux d'enfouissement de la ligne électrique RTE Gavrelle / Lambres-lez-Douai, le 09 septembre 2024,

Considérant que pour assurer la sécurité des usagers du domaine public routier départemental, la réalisation des travaux d'enfouissement de la ligne électrique RTE Gavrelle / Lambres-lez-Douai, va nécessiter une interruption de la circulation sur la route départementale D39 du PR 13+835 au PR 14+235, hors agglomération, du 09 septembre 2024 au 25 septembre 2024 pour une durée effective de 10 jours, et qu'il convient de prendre des mesures pour faciliter l'exécution des travaux et de prévenir les accidents,

Considérant l'avis de Madame et Monsieur les Maires des communes de IZEL LES EQUERCHIN et VITRY EN ARTOIS,

Considérant l'information préalable faite auprès de Monsieur le Maire de la commune de QUIERY LA MOTTE,

Considérant l'information préalable faite auprès de Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de VITRY EN ARTOIS,

MAK

..... **ARRETE**

ARTICLE 1 : La circulation sera interdite temporairement sur la route départementale D39 du PR 13+835 au PR 14+235, hors agglomération, sur le territoire des communes de QUIERY-LA-MOTTE et VITRY-EN-ARTOIS, du 09 septembre 2024 au 25 septembre 2024 pour une durée effective de 10 jours, pour permettre l'exécution des travaux susvisés.

ARTICLE 2 : Un itinéraire conseillé de déviation sera mis en place par : les routes départementales D48, D40 et D950 au territoire des communes de QUIERY LA MOTTE, IZEL LES EQUERCHIN et VITRY EN ARTOIS.

ARTICLE 3 : Les panneaux de signalisation réglementaire seront posés par les soins et aux frais de l'entreprise chargée de l'exécution des travaux, aux extrémités des sections fermées et sur l'itinéraire conseillé de déviation, conformément aux prescriptions de l'Instruction Interministérielle sur la Signalisation Routière (arrêté du 24 novembre 1967 modifié) explicitées par la Maison du Département Aménagement et Développement Territorial de l'Arrageois.

ARTICLE 4 : Toute contravention au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

ARTICLE 5 :

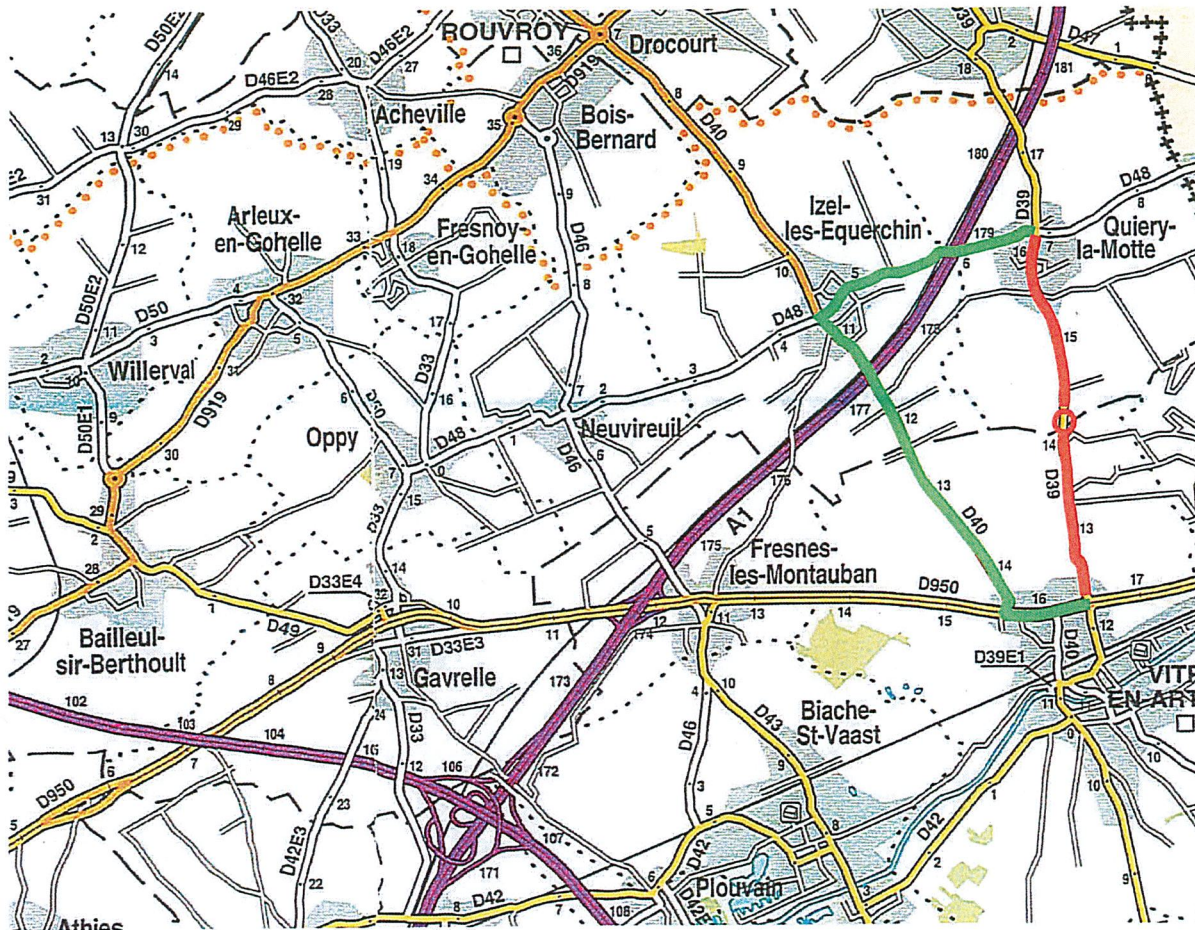
- Madame la Directrice Générale des Services du Département,
- Monsieur le Directeur de la Maison du Département Aménagement et Développement Territorial de l'Arrageois,
- Monsieur le Responsable de l'Entreprise chargée des travaux,

sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des Actes Administratifs du Département et affiché au siège du Département du Pas-de-Calais.

ARRAS, le..... **05 SEP. 2024**

**Pour le Président du Conseil départemental,
Pour le Directeur de la Maison du Département
Aménagement et Développement Territorial de l'Arrageois
Le Responsable de l'Unité Routes et Mobilités**

COPIE CONFORME A L'ORIGINAL
Laurent REGNIER



Interruption de circulation
 Déviation

Du 09 au 25 septembre pour une durée effective de 10 jours

I : Interruption

CER : Vitry						
INTERRUPTION						
RD	Commune (s)	PR début	PR fin	Hors agglo	En agglo	R
39	Vitry en A - Quiéry la M	13+835	14+235	x		I
DEVIATION						
48	Quiéry la M / Izel lès E					
40	Izel lès E / Vitry en A					
950	Vitry en A					

Interruption de circulation	oui
Déviation - Balisage, signalisation Entreprise	oui